



Identification et analyse de risques



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC



ÉTAPE #1 : IDENTIFICATION DU RISQUE

ÉTAPE #2 : Corriger le risque

ÉTAPE #3 : Contrôler le risque

#	Risques <i>Qu'est-ce qui pourrait causer une lésion à un travailleur?</i>	Présence du risque		Description <i>En faisant quelle activité le risque est-il présent?</i>	Priorité <i>Analyse de probabilité/gravité</i>			Moyen de prévention	Échéance et responsable	Réalisé	Moyens de contrôle	Échéance / fréquence et responsable	Réalisé
		Oui	Non		1	2	3						
		Le responsable SST											
1	Travail en hauteur Chute d'un travailleur ou objets	✓		<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de peinture (plafond 8pi, à l'aide d'un escabeau) - Lors du relampage (remplacement d'éclairage) - Lors de l'entreposage sur mezzanine 				PST-Travail en hauteur, Gardé-corps, ÉPI, formation			Formation, information, Inspections, Entretien préventif, Supervision	Rappel annuel PST-Travail en hauteur, Préutilisation (insp. visuelle), Insp. mensuelle (lieu de travail), Selon manuel du fabricant, Supervision ponctuelle	
2	Ergonomie TMS-posture statique	✓		Poste de travail informatisé				Chaise réglable, clavier/écran, Formation ajustement du poste de travail			Information, formation, supervision	Rappel annuel des mesures préventives au Plan d'action, Supervision ponctuelle	
3	Produits dangereux Explosion, incendie, brûlure, intoxication	✓		Peinture aérosol, produits entretien ménager				SIMDUT : cartable FDS, Étiquettes, entreposage (armoire de stockage des liquides infl., formation SIMDUT, ÉPI)			Politique d'achat, Information, Formation, Supervision, Inspection	Rappel annuel du PP-SIMDUT, Information sur nouveaux produits, Supervision ponctuelle, Insp. mensuelle (lieu de travail)	
4	Manutention charge Efforts excessifs, postures contraignantes	✓		Déplacement de boîtes de fournitures de bureau (papiers, enveloppes, etc.)				PST-Appareil de levage de matériaux, chariot, palan, transpalette, pont roulant			Formation d'opérateur, information, supervision	Rappel annuel des mesures préventives au PP, Supervision ponctuelle	
5	Risques psychosociaux Charge de travail, interruptions fréquentes	✓		En période pré-estivale et avant les vacances la charge de travail augmente				Politique, formation, PAE			Information, inspection	Rappel annuel de la politique, Supervision ponctuelle	
6	Chute de même niveau	✓		Les conditions du plancher et des aires de circulation peuvent causer un risque s'ils ne sont pas bien entretenus				Politique tenue des lieux, information, entretien ménager régulier			Information, inspection	Rappel annuel de la politique, Supervision ponctuelle	

Pour plus d'information : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/publications/outil-d-identification-des-risques.pdf>



TYPES DE RISQUES

Vous pouvez également choisir d'identifier les risques selon leur type. On dénombre six types de risques : chimiques, biologiques, physiques, ergonomiques, psychosociaux et liés à la sécurité. Voici un résumé de chaque type de risques.

Risques chimiques

Toutes les matières premières et les sous-produits d'un procédé ou d'un produit qui résultent d'une action mécanique, de l'évaporation, de la combustion, de la décomposition ou d'une réaction chimique.

Risques biologiques

Organismes vivants tels que les plantes, les animaux et les agents biologiques (virus, bactéries, parasites, champignons) qui peuvent avoir un effet toxique.

Risques physiques

Formes d'énergie ou forces telles que le bruit, les vibrations, l'électricité, la température, la pression et le rayonnement.

Risques ergonomiques

Tâches répétitives, utilisation d'équipement dont la conception n'est pas adaptée, effort excessif, postures inconfortables ou statiques.

Risques psychosociaux

Facteurs liés à la nature ou à l'organisation du travail tels que harcèlement, violence et agression, ambiguïté des rôles, manque de respect, surcharge de travail, rythme de travail élevé, complexité de la tâche et formation non adéquate.

Risques liés à la sécurité

Pièces mobiles des machines et de l'équipement, angles rentrants, formes des pièces et des matériaux, manipulation d'outils et d'équipement, travail en hauteur ou en espace clos, planchers glissants ou irréguliers, véhicules, clientèle agressive, projection de matériaux, résistance mécanique inadéquate, incendies et explosions.

INDIVIDU	TÂCHE
<p>Pour réaliser leur travail de façon sécuritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les travailleurs ont-ils les connaissances suffisantes ? ● les travailleurs ont-ils reçu la formation nécessaire pour réaliser leur travail de façon sécuritaire ? ● les travailleurs sont-ils entraînés adéquatement pour réaliser leur travail de façon sécuritaire ? ● les travailleurs reçoivent-ils la supervision adéquate pour réaliser leur travail de façon sécuritaire ? ● les nouveaux travailleurs et ceux affectés à de nouvelles tâches reçoivent-ils une formation adaptée à leurs besoins ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Quelles sont les tâches à effectuer ? ● Quels sont les éléments associés à ces tâches pouvant présenter un risque (par exemple : manutention, mouvements exécutés, travail seul, interaction de plusieurs équipes, clientèles particulières, clientèle agressive, organisation du travail) ? ● Est-ce qu'il y a des méthodes de travail sécuritaires ? ● Quelle est la fréquence de ces tâches ? ● À quel moment ces tâches sont-elles réalisées (par exemple : jour, soir, fin de semaine, début du quart de travail, temps supplémentaire) ?
ENVIRONNEMENT	MATÉRIEL
<ul style="list-style-type: none"> ● Les lieux sont-ils en bon état et dégagés (par exemple : plancher, poste de travail, voie de circulation, voie d'accès, route, cour extérieure) ? ● Les lieux sont-ils sécuritaires (par exemple : contaminants, bruit, poussière, éclairage, température, humidité, contraintes thermiques, qualité de l'air, vibrations) ? ● Est-ce que les lieux sont aménagés de façon à assurer la protection des travailleurs ? ● Est-ce que l'environnement présente des risques particuliers (par exemple : espace clos, travail en hauteur, lieu isolé où il est impossible de demander de l'assistance, entreposage de produits dangereux) ? ● Le bâtiment est-il en bon état ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les équipements et le matériel requis pour effectuer les tâches, incluant les équipements de protection individuelle, sont-ils disponibles (par exemple : outils, machines, véhicules, chaussures de sécurité, harnais de sécurité, appareils de protection respiratoire) ? ● Les équipements et le matériel utilisés sont-ils en bon état ? ● Les équipements et le matériel utilisés sont-ils entretenus selon les recommandations du fabricant ? ● Les équipements de protection individuelle sont-ils utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate ? ● Est-ce qu'il y a utilisation de produits dangereux ?



ÉTAPE #1 : IDENTIFICATION DU RISQUE

#	Risques <i>Qu'est-ce qui pourrait causer une lésion à un travailleur?</i>	Présence du risque		Description <i>En faisant quelle activité le risque est-il présent?</i>
		Oui	Non	
1	Travail en hauteur Chute d'un travailleur ou objets	✓		<ul style="list-style-type: none">- Travaux de peinture (plafond 8pi, à l'aide d'un escabeau)- Lors du relampage (remplacement d'éclairage)- Lors de l'entreposage sur mezzanine
2	Ergonomie TMS-posture statique	✓		Poste de travail informatisé
3	Produits dangereux Explosion, incendie, brûlure, intoxication	✓		Peinture aérosol, produits entretien ménager
4	Manutention charge Efforts excessifs, postures contraignantes	✓		Déplacement de boîtes de fournitures de bureau (papiers, enveloppes, etc.)
5	Risques psychosociaux Charge de travail, interruptions fréquentes	✓		En période pré-estivale et avant les vacances la charge de travail augmente
6	Chute de même niveau	✓		Les conditions du plancher et des aires de circulation peuvent causer un risque s'ils ne sont pas bien entretenus

ÉTAPE #1 : IDENTIFICATION DU RISQUE

#	Risques <i>Qu'est-ce qui pourrait causer une lésion à un travailleur?</i>	Présence du risque		Description <i>En faisant quelle activité le risque est-il présent?</i>	Priorité <i>Analyse de probabilité/gravité</i>		
		Oui	Non		1	2	3
1	Travail en hauteur Chute d'un travailleur ou objets	✓		<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de peinture (plafond 8pi, à l'aide d'un escabeau) - Lors du relampage (remplacement d'éclairage) - Lors de l'entreposage sur mezzanine 	1		



Analyse de risque

Probabilité	Élevée <i>Forte probabilité de se produire 1 à 2 fois/an pour 1 personne</i>	2	3	3
	Moyenne <i>Probabilité de se produire 1 fois/ 5 ans pour 1 personne</i>	1	3	3
	Faible <i>Probabilité de se produire 1 fois au cours de la carrière d'une personne</i>	1	1	2
		Faible <i>Blessures de nécessitant que des 1ers soins; douleur, irritation ou étourdissement de courte durée</i>	Moyenne <i>Entorse, élongation musculaire, brûlure localisée, dermatite, asthme, blessure entraînant plusieurs jours d'absence</i>	Élevée <i>Fracture grave, empoisonnement, saignement important, traumatisme crânien grave ou maladie mortelle</i>
		Gravité		

3- Risque élevé	Il faut enquêter sur la tâche et immédiatement mettre en place des mesures pour maîtriser le risque.
2- Risque moyen	Il n'est pas nécessaire d'interrompre la tâche, mais il faut élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour maîtriser le risque dès que possible.
1-Risque faible	Il n'est pas nécessaire d'interrompre la tâche, mais il faut exercer une surveillance régulière. Il est aussi conseillé d'envisager la mise en œuvre d'un plan d'action pour maîtriser ce risque.



ÉTAPE #2 : Corriger le risque

Moyen de prévention	Échéance et responsable	Réalisé
PST-Travail en hauteur, Garde-corps, ÉPI, formation		
Chaise réglable, clavier/écran, Formation ajustement du poste de travail		
SIMDUT : cartable FDS, Étiquettes, entreposage (armoire de stockage des liquides infl., formation SIMDUT, ÉPI		
PST-Appareil de levage de matériaux, chariot, palan, transpalette, pont roulant		
Politique, formation, PAE		
Politique tenue des lieux, information, entretien ménager régulier		

ÉLIMINATION À LA SOURCE

L'élimination à la source assure le plus haut niveau de sécurité, puisque le risque est retiré du milieu de travail.

REMPACEMENT

Le remplacement de matériaux, de processus ou d'équipements peut réduire le risque par :

- le remplacement des éléments à risque par des éléments dont le risque est plus faible (ex. : toxicité plus faible, énergie moins élevée ou poids inférieur), ce qui diminue la gravité du dommage ;
- la diminution du besoin ou de la fréquence (ex. : une fois par jour au lieu d'une fois l'heure) ;
- l'amélioration de la capacité des travailleurs à éviter le dommage (ex. : une réduction de la cadence, une amélioration de la capacité à reconnaître le risque).

CONTRÔLE TECHNIQUE

Les contrôles techniques permettent de réduire la probabilité qu'un événement dangereux se produise dans certaines circonstances et doivent être appliqués chaque fois qu'on ne peut éliminer le risque. Ils permettent de réduire le risque en :

- a) prévenant ou en limitant l'accès au risque (ex. : protecteur sur une zone dangereuse) ;
- b) prévenant ou en limitant l'exposition au risque (ex. : captation à la source) ;
- c) réduisant l'énergie disponible (ex. : réduction des temps d'ouverture des disjoncteurs) ;
- d) changeant la façon d'être en contact avec le risque (ex. : mode de commande pas à pas).

SENSIBILISATION À LA PRÉSENCE DU RISQUE

Si les risques sont encore présents, il faut mettre en place des mesures qui améliorent la capacité des travailleurs à détecter les risques et à être vigilants. Les principales mesures sont :

- la technologie (y compris les logiciels) ;
- les voyants et les alarmes sonores ;
- les panneaux avertisseurs ;
- les indicateurs.

Pour établir une sensibilisation efficace, il faut que les travailleurs soient formés à l'identification et à l'interprétation des mesures mises en place pour améliorer la sensibilisation à la présence du risque.

MESURES ADMINISTRATIVES

Les mesures administratives sont des méthodes qui améliorent la capacité des travailleurs à travailler en toute sécurité avec le produit, le processus ou le service. Ils comprennent notamment :

- des restrictions d'accès aux aires de travail pour assurer que seuls les travailleurs compétents et qualifiés effectuent le travail ;
- la formation des travailleurs, incluant de l'information sur les risques, les situations qui peuvent survenir, les mesures de prévention ainsi que l'utilisation, l'entretien et l'entreposage des équipements de protection individuelle ;
- des méthodes de travail sécuritaires ;
- des politiques et des instructions concernant l'organisation du travail, l'affectation des tâches et les responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les ÉPI doivent être utilisés si les mesures de diminution et de contrôle du risque ne sont pas suffisantes pour assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique du travailleur. Les ÉPI doivent être :

- utilisés avec des mesures administratives ;
- utilisés pour réduire le risque et améliorer la capacité du travailleur à effectuer ses tâches de façon sécuritaire ;
- choisis en fonction du travail à effectuer, des risques et du travailleur.



ÉTAPE #3 : Contrôler le risque

Moyens de contrôle	Échéance / fréquence et responsable	Réalisé
	Le responsable SST	
Formation, information Inspections Entretien préventif Supervision	Rappel annuel PST-Travail en hauteur Préutilisation (insp. visuelle) Insp. mensuelle (lieu de travail) Selon manuel du fabricant Supervision ponctuelle	
Information, formation, supervision	Rappel annuel des mesures préventives au Plan d'action Supervision ponctuelle	
Politique d'achat, Information, Formation, Supervision, Inspection	Rappel annuel du PP-SIMDUT Information sur nouveaux produits Supervision ponctuelle Insp. mensuelle (lieu de travail)	
Formation d'opérateur, information, supervision	Rappel annuel des mesures préventives au PP Supervision ponctuelle	
Information, inspection	Rappel annuel de la politique, Supervision ponctuelle	
Information, inspection	Rappel annuel de la politique, Supervision ponctuelle	



Pour toutes questions veuillez vous référer à votre conseiller SST-prévention régional.



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC